

3DO REALITY CAPTURE
Société par actions simplifiée au capital de 4.000 euros
Siège social : 39 RUE DU PRE CATELAN, 59110 LA MADELEINE
753 032 432 RCS LILLE METROPOLE

(ci-après la « Société »)

**PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Le 06-07-2026

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale.

Sont présentes :

- TETRA INVEST, société à responsabilité limitée au capital social de 1 001 000 €, dont le siège social est situé au 39, rue du Pré Catelan, 59110 LA MADELEINE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 940 444 789, représentée par M. Julien Moysan agissant et ayant les pouvoirs nécessaires en tant que gérant.
- 4D CAPITAL, société à responsabilité limitée au capital social de 1301000 €, dont le siège social est situé au 39, rue du Pré Catelan, 59110 LA MADELEINE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 941 311 698, représentée par M. Adrien Doublet agissant et ayant les pouvoirs nécessaires en tant que gérant.

Seules associées de la Société.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par M. Julien MOYSAN, Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

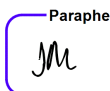
Le Président déclare que les documents nécessaires à la tenue de l'assemblée générale ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

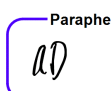
L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,

Paraphe


Paraphe


- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de M. Julien Moysan de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

TETRA INVEST, société à responsabilité limitée au capital social de 1 001 000 €, dont le siège social est situé au 39, rue du Pré Catelan, 59110 LA MADELEINE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 940 444 789, représentée par M. Julien Moysan agissant et ayant les pouvoirs nécessaires en tant que gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de Directeur Général, pour une durée indéterminée :

4D CAPITAL, société à responsabilité limitée au capital social de 1301000 €, dont le siège social est situé au 39, rue du Pré Catelan, 59110 LA MADELEINE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 941 311 698, représentée par M. Adrien Doublet agissant et ayant les pouvoirs nécessaires en tant que gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la société PHI LAW, prise en la personne de Me Anthony BERTRAND, Avocat au Barreau de Lille, demeurant 516, Avenue de la République, 59700 MARCQ-EN-BAROEUL, afin de réaliser toutes formalités nécessaires à l'exécution des résolutions précédentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

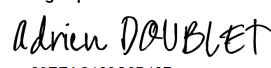
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Julien MOYSAN

Adrien DOUBLET

Signé par :

726291EF299B496...

Signé par :

29EEAC168C6B487...